

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

District de Montréal  
No : **R-3837-2013**

**Société en Commandite Gaz Métro**

(Ci-après nommée « Gaz Métro »)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie**

(Ci-après nommé « GRAME »)

Intéressé

---

**DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME**

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013  
**(R-3837-2013)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

**I Contexte**

1. Le 10 avril 2013, Gaz Métro dépose à la Régie de l'énergie une demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification de ses Conditions de service et Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, proposant de procéder à l'étude de cette demande en trois (3) phases ;
2. Dans sa requête, Gaz Métro demande à la Régie de traiter, lors d'une première phase, de la demande de prolongation de l'ordonnance de suspension de l'application de la formule d'ajustement automatique jusqu'au 1er octobre 2014 et du maintien du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire fixé en 2012 et maintenu en 2013 ;

3. Gaz Métro demande à la Régie de traiter, lors d'une seconde phase, de sa demande d'approbation du plan d'approvisionnement et, lors d'une troisième et dernière phase, de sa demande de fixation des conditions de service et tarifs applicables à compter du 1er octobre 2013;
4. Par la décision procédurale D-2013-059, datée du 18 avril 2013, la Régie accueille la proposition de procéder en trois phases et donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de déposer une demande d'intervention, précisant la nature de son intérêt pour chacune des phases, au plus tard le 29 avril 2013. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;

## **II Nature de l'intérêt et représentativité**

5. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public visant la protection de l'environnement, le GRAME souhaite participer aux phases 2 et 3 de la demande tarifaire de Société en commandite Gaz Métro ;
6. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 24 ans et compte une centaine de membres en règle ;
7. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG. De plus, le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
9. Les diverses interventions du GRAME devant la Régie lui ont notamment permis de traiter en profondeur de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de l'état d'avancement des programmes et de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie ;

10. Le GRAME participe également depuis plusieurs années aux groupes de travail mis en place en vue de la révision de la structure tarifaire de Gaz Métro, dans un souci de favoriser l'efficacité énergétique et l'équité sociale ;
11. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro, Gazifère Inc. et Hydro-Québec Distribution depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, il s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gaz Métro des années précédentes (R-3809-2012, R-3752-2011, R-3720-2010, R-3690-2009, R-3662-2008, R-3630-2007 et R-3596-2006) par le dépôt de preuves ou d'observations ;
12. À titre d'intervenant, le GRAME a contribué à l'élaboration du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3494-2002), et participe au renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro (R-3693-2009);

### **III Motifs à l'appui de l'intervention**

13. Le GRAME n'entend pas intervenir par le dépôt de preuve ou de commentaires lors de la Phase 1 de la demande de Gaz Métro ;
14. En ce qui concerne la Phase 2, le GRAME a un intérêt pour les sources d'approvisionnement de Gaz Métro et souhaite réserver son droit de participer à l'analyse de son plan d'approvisionnement ou déposer des commentaires à cet égard, sous réserve de la preuve qui sera déposée ultérieurement ;
15. Enfin, le GRAME entend participer activement à la Phase 3 portant sur les Conditions de service et Tarifs de Gaz Métro, notamment en ce qui concerne les programmes en efficacité énergétique et les autres enjeux liés à ses intérêts, sous réserve de la preuve à être déposée ultérieurement ;
16. À titre d'intervenant, le GRAME souhaite contribuer à l'analyse de certains enjeux de ces 2 phases afin que les propositions de Gaz Métro intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, dans une perspective respectant le principe d'équité intergénérationnelle ;

### **IV Présentation de la preuve**

17. Compte tenu des préoccupations économiques sociales et plus particulièrement environnementales en jeu, le GRAME souhaite participer aux phases 2 et 3 de la présente demande, aux audiences publiques ainsi qu'à toute rencontre préparatoire ;

18. Dans le cadre de la phase 3, le GRAME entend déposer une preuve écrite et participer à toute rencontre ou groupe de travail, et ce conformément au déroulement du dossier qui sera fixé par la Régie ultérieurement ;
19. Le GRAME a retenu les services de monsieur Jonathan Théorêt, qui détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et agira à titre d'analyste interne, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

## **V Frais, budget prévisionnel et communications**

20. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant aux phases 2 et 3 de la présente demande, et déposera un budget de participation suite aux instructions de la Régie à cet égard ;
21. Aux fins de communications, le GRAME indique que toute correspondance en rapport avec la présente demande peut être acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur, aux coordonnées suivantes :

### **Me Geneviève Paquet**

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Qc H7V 2S7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve\_paquet@videotron.ca

### **Monsieur Jonathan Théorêt / directeur**

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Qc H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

22. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande tarifaire R-3837-2013 présentée par Gaz Métro ;
23. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention ;

**D'ACCORDER** le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3837-2013.

Montréal, le 23 avril 2013

*(S) Geneviève Paquet*

---

**Geneviève Paquet, avocate**

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Québec

H7V 2S7

Tél. :450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

Courriel:genevieve\_paquet@videotron.ca